



Union Nationale
du Sport Scolaire

LIVRET JEUNE ARBITRE JEUNE JUGE

23 | 24

JEUNE SUPERVISEUR ULTIMATE

SOMMAIRE

LE JEUNE SUPERVISEUR

PRÉSENTATION

1. S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS
2. MAÎTRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITÉ
3. CONNAÎT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS
4. EST IDENTIFIÉ
5. SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION
6. VALORISE SON PARCOURS
7. ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES
8. BOÎTE À OUTILS

ANNEXE

☐ *LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE DANS LES TEXTES OFFICIELS*



LE JEUNE SUPERVISEUR

Arbitrer,
c'est partager une passion !

Présentation

Tout élève de collège ou de lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Les compétences attendues se trouvent dans le livret Jeune Arbitre / Jeune Juge de chaque activité.

« L'arbitrage est un moyen de partager une passion et de vivre des moments inoubliables sans compter que les arbitres sont les premiers acteurs du jeu. »

Bess GUESDON – Jeune Arbitre du Lycée J. Perrin à Lambersart (59)

Vidéo de présentation en suivant ce lien hypertexte ci-dessous :



DEVENIR JEUNE SUPERVISEUR, C'EST :

- Apprendre à **faire des choix** et s'y tenir,
- **Prendre des décisions pertinentes** (sécurité, équité, loyauté) et **justifier ses choix**.
- **Mesurer** les conséquences de ses actes,
- **Acquérir** au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...),
- Prendre et **assumer des responsabilités**.



1. LE JEUNE SUPERVISEUR S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Tout jeune officiel UNSS, de par sa formation, est en mesure de lire cette charte au moment du protocole et de la respecter au sein des événements auxquels il participe :

« Les jeunes licenciés ici présents seront rapidement les adultes de demain, garants des valeurs de la République.

L'organisation de l'ensemble de nos championnats s'appuie sur les compétences de tous nos Jeunes Officiels qui font preuve d'un esprit d'initiative et d'une responsabilisation exemplaires.

Être responsable, c'est être capable de respecter des règles, de respecter les autres mais aussi soi-même et ce en accord avec les emblèmes de la République. »

Pour montrer l'attachement de l'UNSS au « vivre ensemble », je vous invite à vous lever pour notre hymne national :

« La Marseillaise ».

Le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit :

- **Connaître** le règlement de l'activité
 - **Être** objectif et impartial
 - **Permettre** le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
 - **Connaître** les différentes tâches liées à sa mission.
- Pour remplir sa mission, le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des **documents** nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité...) et du **matériel** nécessaire pour remplir sa fonction.
- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge UNSS doit s'engager à respecter les termes du **serment** ci-dessous :

« Au nom de tous les Jeunes Arbitres / Jeunes Juges, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité »

Comité International Olympique



2. LE JEUNE SUPERVISEUR MAÎTRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITÉ

Se référer au règlement UNSS CF ULTIMATE 2023

Fiche d'évaluation de l'esprit du jeu (EDJ) - Tous les participants sont garants de l'esprit du jeu : Consulter OPUSS

3. LE JEUNE SUPERVISEUR CONNAÎT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS

Le Jeune Superviseur en ULTIMATE doit tenir 3 rôles :

- SECRÉTAIRE
- CHRONOMÉTREUR
- OBSERVATEUR

De façon générale, le Jeune Superviseur doit :

- Se rendre sur le lieu de la rencontre en tenue, maillot de jeune arbitre, bouteille d'eau.
- Arriver assez tôt pour se présenter aux organisateurs, aux responsables des équipes, et aux autres officiels.

De façon spécifique à chaque rôle le Jeune Superviseur doit :

- **En tant que SECRÉTAIRE :**
 - Préparer la feuille de match et vérifier les licences,
 - Renseigner la feuille de match en notant le score, les fautes, les temps morts,
 - Noter les demandes de temps morts et de remplacements,
 - Communiquer avec le chronométrateur et les joueurs,
 - S'assurer de bien se faire comprendre par tous les acteurs du jeu,
 - Gérer l'affichage du score,
 - Terminer la feuille de match, la vérifier, la faire signer et la signer en dernier.
 - **En tant que CHRONOMÉTREUR :**
 - Vérifier le fonctionnement du chronomètre de jeu, du signal sonore,
 - Faire dérouler le protocole de début de rencontre en coordination avec l'observateur,
 - Démarrer le chronomètre de jeu au lancement du jeu,
 - Arrêter le chronomètre de jeu sur demande du secrétaire,
 - Gérer les demandes de temps morts et de remplacements et les communiquer au secrétaire,
 - Contrôler la durée des temps morts,
 - Annoncer les séquences de jeu.
 - **En tant qu'OBSERVATEUR :**
 - Vérifier le matériel (disque de match, lignes du terrain),
 - Superviser le protocole de début de match (tirage au sort, entrées de joueurs,...)
 - Se déplacer à hauteur du disque le long de la ligne de touche et observer le jeu,
 - Connaître les règles et relayer les gestes effectués par les joueurs,
 - Se tenir à disposition des joueurs pour toute demande d'aide ou de rappel de la règle.
- Il fait repartir l'assaut en disant « EN GARDE » « ALLER » et en utilisant la gestuelle appropriée



4. LE JEUNE SUPERVISEUR EST IDENTIFIÉ

Tenue vestimentaire

Au niveau des différentes organisations nationales et championnats de France, le Jeune SUPERVISEUR est identifié par un polo de couleur verte.

Le reste de sa tenue doit correspondre aux standards usuels de l'arbitrage ou du jugement de la discipline sportive concernée.

5. LE JEUNE SUPERVISEUR SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Évaluation et harmonisation des Certifications

Un Jeune Arbitre / Jeune Juge acquiert le niveau 5 (national) de la compétence à partir d'une note de 16/20 lors de son évaluation.

Prérequis minimaux niveau 1/2 : niveau départemental	Prérequis minimaux niveau 3/4 : niveau académique	Prérequis minimaux niveau 5 : niveau national
12/20	14/20	16/20

L'évaluation se déroulera en deux parties :

- **Théorique** : vidéos à privilégier, QCM, oraux (notamment pour les élèves en difficulté, par exemple 1/3 temps, dyslexie prononcée/repérée etc.). Un élève qui a une mauvaise note à l'écrit et qui se fait repérer comme « performant » dès les premiers arbitrages / jugements doit pouvoir repasser la théorie sous forme d'oral afin de ne pas être éliminé pour une possible obtention de la certification, et ce, à tous les niveaux.
- **Pratique** : mise en situation lors d'un championnat de France, déterminer les différents rôles que le candidat doit assumer (2 rôles souhaités si possible).

Il s'agit d'additionner le résultat théorique (sur 4 points) à l'évaluation pratique (sur 16 points) du Jeune Juge/Arbitre.

<u>Partie théorique</u>	1 à 1.5 point	2 à 2.5 points	3 à 4 points
Sur 4 points	À consolider	Satisfaisant à Bien	Très bien à Excellent

Il est possible de modifier le nombre de rôles.

Selon la spécificité de l'activité, si le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut être confronté à 2 rôles différents, son évaluation pratique sera alors la moyenne (sur 16 points) de ses 2 prestations :

$$\text{(Moyenne des 2 prestations pratiques sur 16 points) + note théorique sur 4 points} \\ = \text{note globale sur 20 points}$$

Si par l'essence même de l'activité un seul rôle peut être tenu, c'est la note de ce rôle unique qui sera prise en compte :

$$\text{Note pratique sur 16 points + note théorique sur 4 points} \\ = \text{note globale sur 20 points}$$



➤ Conseils de la CNJO pour l'élaboration de la grille d'évaluation pratique

Le tableau suivant est un guide d'évaluation pratique.

Les propositions de contenus qui vous y sont proposées le sont à titre d'exemple ; elles s'ajustent en fonction des activités.

Nous cherchons à **valider et valoriser** les compétences des Jeunes Juges / Arbitres. Dans la mesure du possible, le champ lexical utilisé est donc résolument positif. Définir un niveau de compétence d'un officier en référence à ce qu'il ne sait pas faire nous semblerait paradoxal. Dès lors, nous vous proposons de **définir la compétence dont il aura fait preuve pour le niveau que vous validerez.**

Les pré-requis

- Le Jeune SUPERVISEUR doit être **investi** au niveau de son district pour acquérir sa certification départementale (sur une rencontre départementale)
- Le Jeune SUPERVISEUR doit être **certifié** de niveau départemental pour acquérir sa certification académique (sur une rencontre académique)
- Le Jeune SUPERVISEUR doit être **certifié** de niveau académique pour acquérir sa certification nationale (sur un championnat de France)
- Le Jeune SUPERVISEUR peut obtenir une certification internationale s'il est sélectionné pour officier lors d'un championnat du monde ISF (Fédération Internationale Scolaire)

La certification

La remise d'un diplôme est effectuée par les Services UNSS responsables des organisations (impression possible par l'enseignant sous accord du Service UNSS concerné).



Compétences pratiques attendues à tous les niveaux pour le Jeune Arbitre Superviseur :

Nom & Prénom du Jeune juge/jeune arbitre :

Rôle	Compétences	Maîtrise insuffisante 0,5	Maîtrise Fragile 1	Maîtrise satisfaisante 1,5	Très bonne maîtrise 2
Secrétaire	Gestion des licences	A besoin de la supervision constante de l'adulte	Effectue un appel timide sans vérification sur demande de l'adulte.	Rôle assumé, vérifie licence et visage .	Préparation des documents, appel dirigé en coordination avec son équipe JO
	Gestion de la feuille de match	Connaît le document mais le complète avec l'aide de l'adulte. Réalise des oublis réguliers.	Est capable de gérer le déroulement administratif d'une rencontre, quelques oublis.	Prépare sereinement son rôle administratif avant la rencontre pour être prêt et disponible pour cette dernière, pas d'oubli ;	Planifie et gère son organisation administrative complète avant pendant après, en autonomie et en coordination avec son équipe JO
	Gestion de l'affichage du score	Oublis, erreurs ou rappels trop réguliers d'un adulte.	Un ou deux oublis / erreurs	Le score est visible avec un temps de latence possible.	Affiche rapidement le score visible pour les joueurs.
Chronométreur	Gestion protocole avant et après match	Connaît les procédures mais a besoin de l'adulte pour les faire appliquer.	Fait appliquer le protocole, avec quelques imprécisions et/ ou difficultés pour se faire obéir.	Fait appliquer le protocole sans oubli.	Anticipe les temps sans pression excessive et en coordination avec les autres JO.
	Gestion des 2 chronomètres - Temps global - Changements-temps morts-temps entre les pts	Effectue son rôle sous la supervision d'un adulte.	Autonomie dans la gestion des temps, quelques imprécisions concernant les retours à 0.	Gestion des temps en autonomie, signale clairement les changements à l'aide du drapeau.	Autonome, réactif à tous les faits de jeu imprévus (blessure, etc) et prise d'initiative.
	Annonce des séquences de jeu	Aucune annonce	Annonces avec quelques oublis ou erreurs dans les termes ou timing.	Annonces dans le bon timing avec précision.	Précis, communique en se faisant entendre par les 2 équipes.
Observateur	Connaissance des règles et relaie des gestes	Peu concerné, ne relaie pas les gestes.	Maîtrise les règles essentielles et les gestes de base.	Maîtrise les règles plus complexes et gestes qui vont avec.	Régulateur sur sollicitation, capable de modérer une rencontre pour instaurer un climat plus serein.
	Déplacements	Se déplace peu.	Se déplace en suivant le jeu de façon intermittente	Déplacements orientés pour garder le jeu en vision.	Capable de moduler ses déplacements pour intervenir spécifiquement s'il est sollicité.
	Respect des espaces du terrain	Focalisé sur son travail individuel	Attentif pendant des situations particulières de jeu, difficulté à se faire respecter.	Concentration pendant toute la rencontre. Ses remarques sont prises en compte.	coordination avec les autres JO
Attitude générale du JO et progrès constatés		Comportement désintéressé, ne tient pas compte des remarques	Fait de son mieux malgré sa timidité	Présent, visible, actif	Engagé faisant preuve d'initiatives et souhaitant progresser et faire progresser



6. LE JEUNE SUPERVISEUR VALORISE SON PARCOURS

La remise d'un diplôme attestant de l'investissement et du niveau de formation du Jeune SUPERVISEUR UNSS sera effectuée par le service UNSS responsable de l'organisation (Service Départemental ou Régional UNSS selon les événements) ou par l'encadrant responsable de l'établissement (sous couvert du Service UNSS référent).

La valorisation d'un Jeune SUPERVISEUR peut également être faite par l'établissement scolaire (hors d'un championnat ou d'une organisation) avec l'accompagnement et sous la délégation du service UNSS concerné.

L'engagement du Jeune SUPERVISEUR

Hors du strict cadre de l'UNSS, l'investissement citoyen et le cursus de formation du Jeune SUPERVISEUR constituent une véritable démonstration du don de soi et des valeurs civiques.

L'expérience du Jeune SUPERVISEUR

De par son rôle opérationnel dans les différentes manifestations dans lesquelles il a pu intervenir, le SUPERVISEUR a pu mettre en pratique ses savoirs et connaissances, développant ainsi une expérience de terrain réelle.

Les compétences du Jeune SUPERVISEUR

Les différents niveaux d'implications, de formations et de certifications du Jeune SUPERVISEUR sont une reconnaissance des compétences exprimées par celui-ci lors de ses interventions multimodales.



UNSS Opuss : le Compte L.O.L. (Licence On Line)

A tout moment, et comme tout licencié au sein de l'UNSS, le Jeune SUPERVISEUR peut créer, suivre et enrichir d'informations son compte personnel relié à sa **Licence On Line** (comprendre « Licence en ligne »).

Comment accéder ou créer ce compte L.O.L. personnel ?

Rien de plus facile : rendez-vous sur le site Opuss UNSS

(<https://opuss.unss.org>), ou suivez le lien suivant qui vous mènera vers des tutos dédiés à la gestion de votre compte L.O.L..

Le parcours du Jeune SUPERVISEUR peut ainsi faciliter l'ouverture vers une vocation au sein de l'arbitrage via des passerelles de formation et de reconnaissance mises en place par l'UNSS avec certaines fédérations.



Une valorisation de son parcours pourrait résider dans le fait de faire figurer cet engagement, les qualités humaines et civiques dont il a fait preuve dans son *curriculum vitae* en vue d'une candidature professionnelle (saisonnier type BAFA, ou emploi à plus longue durée) ou dans le cadre de Parcours Sup.



Le Jeune SUPERVISEUR, de par son investissement dans sa formation théorique et pratique, est non seulement reconnu au sein de l'UNSS par une certification, mais peut également l'être comme bénévole au sein de la société civile.



Reconnaissance de votre engagement en tant que Jeune Officiel de l'UNSS dans le cadre du Service National Universel (SNU)

Vous avez participé au séjour de cohésion en phase 1 du Service National Universel (SNU) et devez désormais vous engager dans la réalisation de la phase 2.

Afin de valider cette phase 2, n'hésitez pas à demander la reconnaissance de la présente certification, en déposant sur votre compte volontaire SNU votre diplôme de niveau académique a minima.

Cette validation de la phase 2 du SNU vous permettra de bénéficier d'une première présentation gratuite à l'épreuve théorique générale du permis de conduire !

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher du référent SNU du service départemental à l'engagement, à la jeunesse et aux sports.



Le Compte Engagement Citoyen (CEC)

En partenariat avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie populaire :



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Qu'est-ce que c'est ? (Fiche officielle)

#Compte Engagement Citoyen (CEC)

Institué par la loi travail d'août 2016, le Compte d'Engagement Citoyen est p

Chaque personne peut ouvrir un CEC à partir de 16 ans

Le CEC vise à recenser l'ensemble des activités citoyennes de chaque titulaire. Sous réserve d'avoir effectué 200 heures de bénévolat dans l'année, dont au moins 100 dans la même association, le titulaire se voit

Il est possible de déclarer ses engagements

Les modalités pratiques sont explicitées sur www.associations.gouv.fr/cec

Quelles activités citoyennes peuvent être recensées ?

- Le bénévolat dans une association
- Le service civique
- La réserve militaire opérationnelle
- La réserve civile de la police nationale
- La réserve civile et ses réserves thématiques dont celle communale de sécurité civile
- La réserve sanitaire
- L'activité de maître d'apprentissage
- Le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers



7. LE JEUNE SUPERVISEUR ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES

A chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM, oral ...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune SUPERVISEUR (oral ou écrit).

De la même façon, une évaluation initiale de chaque jeune juge/jeune arbitre sera faite au Championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.

Officier en tant que SUPERVISEUR sur un Championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Suivi de sa formation

Dès que possible, l'UNSS proposera à tout Jeune Arbitre / Jeune Juge certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUSS : www.unss.org

En parallèle du parcours de formation à la citoyenneté mis en place par l'UNSS, le Jeune Superviseur peut se rapprocher des différentes formations mises en place dans son établissement pour l'éco-délégué, le délégué de classe, le Conseil de Vie Collégienne (CVC) ou le Conseil de Vie Lycéenne (CVL).



LE GUIDE DE L'ÉCO-DÉLÉGUÉ

Transition Écologique (fiche officielle)

Les fiches de formations des Délégués Lycéens ou au sein du Conseil de Vie Lycéenne sont accessibles sur internet. Nous vous proposons de suivre les liens suivants en cliquant dessus :



S'ENGAGER AU LYCÉE

(fiche officielle)



CONSEIL DE VIE LYCÉENNE

(fiche officielle)

Au lycée, une organisation repose sur la solidarité entre lycéens et permet de constituer des réseaux de coopération : la Fédération des Maisons des Lycéens.



FEDERATION DES MAISONS DES LYCEENS

Celle-ci met en place des formations adaptées notamment via un réseau de partenaires.

Les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement lors des **Semaines de l'Engagement** :



LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT

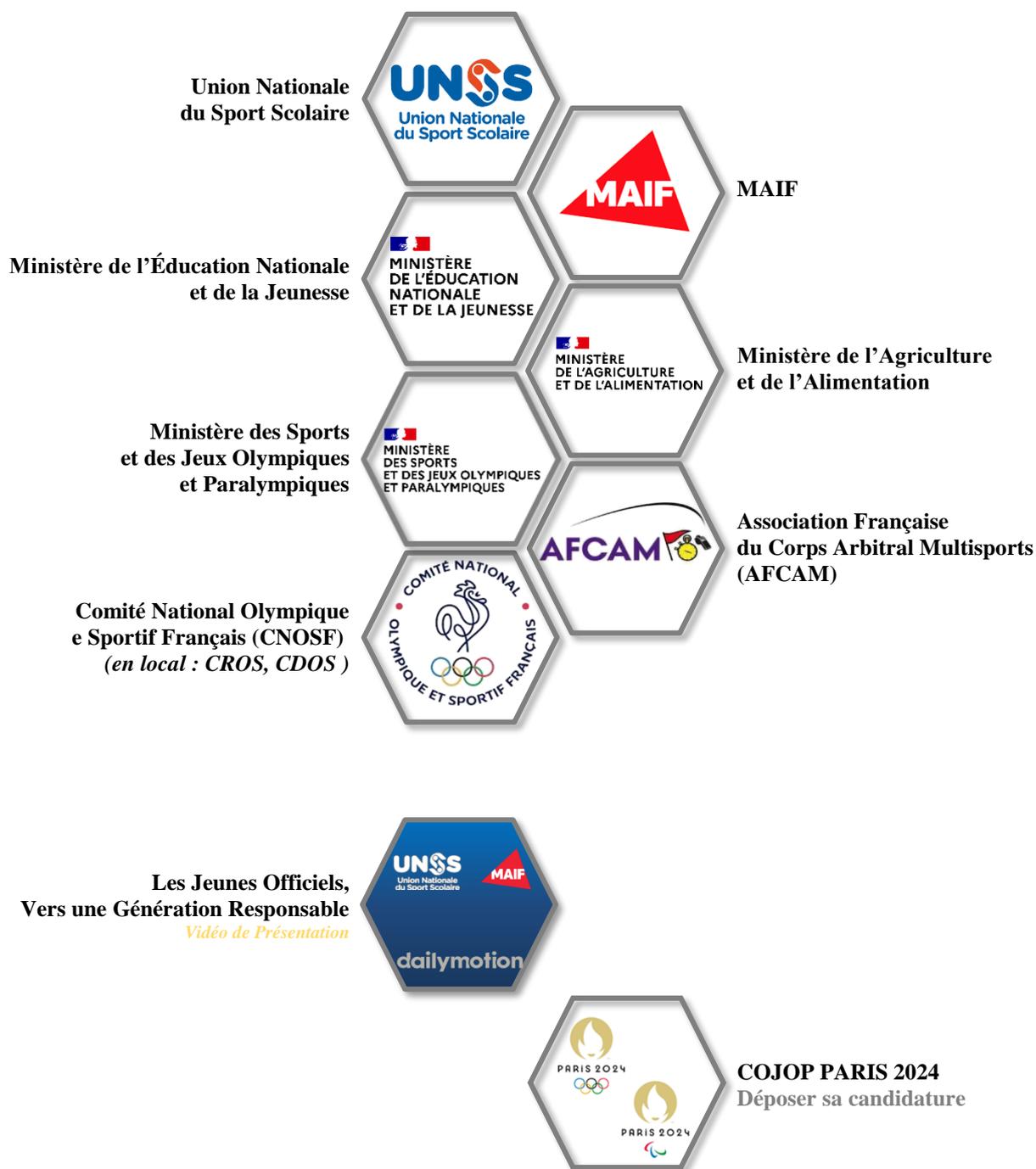
(fiche officielle)

Ils prennent connaissance de leurs droits et devoirs, découvrent le fonctionnement des instances lycéennes et la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants lycéens, etc. Les Semaines de l'Engagement précèdent la semaine de la démocratie scolaire.

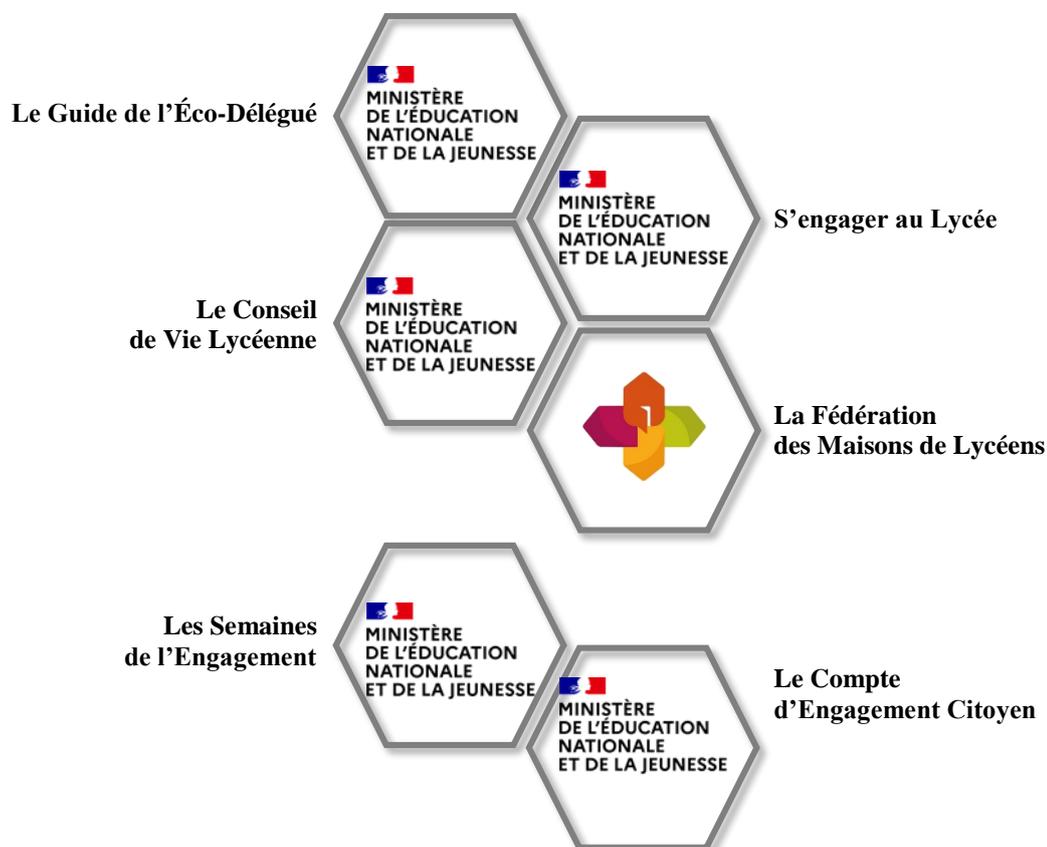


8. BOÎTE À OUTILS

Le Jeune Officiel peut trouver des informations complémentaires en consultant les sites suivants (*liens hypertextes : cliquez sur les logos correspondants*) :



Dans cette boîte à outils, nous vous proposons également un recueil des différents liens que vous aurez rencontrés dans ce livret :



ANNEXE : LE JEUNE OFFICIEL DANS LES TEXTES OFFICIELS



Le rôle de l'UNSS dans les textes officiels

Le BO du 2 septembre 2010 est particulièrement explicite quant à l'importance de l'engagement de l'élève au sein de l'UNSS : « *L'engagement associatif et citoyen des élèves doit être reconnu. L'investissement dans l'association sportive est valorisé dans les livrets de compétences ou par une appréciation explicite sur le bulletin scolaire* ».

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS : « *La formation de 'Jeunes Officiels UNSS' est systématiquement encouragée. Elle donne lieu à la remise d'un diplôme dont les élèves peuvent se prévaloir auprès du milieu sportif associatif ou dans la recherche d'un stage et d'un premier emploi* ».



BULLETIN OFFICIEL DU 02 SEPTEMBRE 2010



La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule : « *... Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :*

- *La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques (...) dans le cadre de l'UNSS*
- *L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... ».*

NOTE DE SERVICE N°2014-073

DU 28 MAI 2014





Les textes officiels au niveau collège

Le Bulletin Officiel du 26 novembre 2015 (collège) au travers de la compétence Générale n°3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* » décline comme suit les compétences travaillées pour les trois cycles :

- **Cycle 2 :** *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble. Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur...). Élaborer, respecter et faire respecter règles et règlements ;*
- **Cycle 3 :** *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités. Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, observateur, tuteur, médiateur, organisateur...). Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements ; cycle 4 Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités. Respecter, construire et faire respecter règles et règlements.*



Les textes officiels au niveau lycée

Il est énoncé dans le BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019 (Programme d'EPS du Lycée Général et Technologique) et le BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 (programme d'EPS des classes préparant au CAP et les classes préparant au baccalauréat professionnel) que « *l'implication des élèves dans le cadre de l'AS doit être valorisée dans les bulletins et le dossier d'orientation* ».



**BULLETIN OFFICIEL
DU 22 JANVIER 2019**



Ces rôles sont construits dans le cadre de l'objectif général n°3 « **Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif** » (Programme d'EPS du lycée général et technologique Annexe 1 du BOEN du 22 janvier 2019), de même que dans celui visant à « **Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire** » (Le programme d'EPS pour le CAP et pour le baccalauréat professionnel défini par l'arrêté du 3-4-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019) et de l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) Compétence Générale n° 3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* ».



**BULLETIN OFFICIEL
DU 11 AVRIL 2019**





Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

